

J'ai ici les noms de trois messieurs qui sont réputés dans ce domaine aux États-Unis. J'ai une liste de Canadiens, mais elle est longue et c'est pourquoi je ne l'ai pas insérée dans cette déclaration. Nous avons: le docteur J. T. Litchfield, directeur de la section de la recherche thérapeutique expérimentale aux *Lederle Laboratories* de New-York; le docteur J. Holland, directeur médical, à l'*American Home Products* de New-York; et le docteur K. K. Chan, directeur de la recherche pharmacologique chez *Eli Lilly and Company* à Indianapolis.

Nous avons une longue liste de docteurs et de professeurs éminents du Canada, que le comité peut désirer consulter à une date ultérieure.

2. f) Les fabricants de produits pharmaceutiques devraient être priés de présenter au comité les diverses méthodes suivies pour stimuler la vente de médicaments au Canada. Le comité devrait examiner les méthodes suivies relativement à la réclame, à l'étiquetage et à la description des médicaments, de même, que les titres et qualités requis des représentants itinérants des fabricants de médicaments. Il serait souhaitable d'étudier les méthodes suivies pour la vérification de la qualité des médicaments.

- (i) L'Association des fabricants canadiens de produits pharmaceutiques.
- (ii) L'Association pharmaceutique canadienne.

2. g) Il semblerait souhaitable d'entendre un médecin ordinaire ou des praticiens qui viendraient nous dire ce qu'ils pensent de l'influence qu'exercent toutes ces diverses méthodes de réclame concernant les médicaments, sur la pratique de la médecine. On solliciterait leurs commentaires sur l'effet des pratiques actuelles de l'administration inoffensive des médicaments.

Un ou plusieurs médecins pratiquants qui seraient désignés par l'Association médicale du Canada.

2. h) Le comité devrait se pencher sur les moyens de renseigner le public sur le mauvais usage des médicaments dans les foyers, par exemple de s'assurer que les médicaments sont hors de la portée des enfants, de nettoyer la pharmacie domestique régulièrement et ainsi de suite.

Mme A. F. W. Plumtre, présidente de l'Association canadienne des consommateurs, Ottawa.

Il faudrait convoquer les agents d'information du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

3. On devrait demander au président du comité spécial du Collège royal des médecins et chirurgiens de nous exposer les recommandations contenues dans le rapport de ce comité. Il devrait expliquer au comité les motifs de ces recommandations et être disposé à répondre à nos questions. Les membres de notre comité exigeront probablement que certains membres de son comité l'accompagnent pour l'aider à répondre aux questions.

Voici les attributions de ce comité:

Faire l'examen critique et objectif de nos méthodes actuelles d'aborder les nouveaux médicaments, des exigences des règlements et de tout autre sujet qui, de l'avis du comité, porte sur la question. Je signale que le but des nouveaux règlements visant les médicaments est d'atteindre à la sûreté de leur usage.

Le docteur F. S. Brien, président.

Les docteurs E. A. Sellers et R. Dufresne.

4. Afin que le comité puisse se rendre mieux compte de la régie des ventes et des mises sur le marché des médicaments à l'étranger, il serait souhaitable de convoquer une autorité qui donnerait un aperçu de certains des règlements en vigueur dans divers pays. L'Organisation mondiale de la santé dispose d'un service qui s'occupe des normes applicables aux produits pharmaceutiques. Le chef de service devrait pouvoir fournir au comité des précisions sur les lois en vigueur dans divers pays et les commenter brièvement.